

Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes.

Le CSAP s'est tenu le vendredi 10 octobre, sous la présidence de Maïté ERRECART, adjointe au Maire chargée des personnels.

A l'ordre du jour de cette instance figuraient :

- la mise en place de la commission pour l'examen des équivalences des diplômes :

Le décret 2007-196 a institué auprès du CNFPT une commission chargée d'apprécier l'expérience professionnelle des candidats aux concours en l'absence de tout diplôme ou en complément de diplôme français. Le CNFPT n'étant pas compétent envers l'administration parisienne, une commission similaire doit être mise en place auprès du Maire de Paris. Sur ce point, l'UCP, favorable à une prise en compte accrue des parcours et de l'expérience, a regretté que cette commission ne comporte pas de représentants des personnels et a demandé que ses règles de fonctionnement et d'appréciation soient établies dans la plus grande transparence.

- de nouvelles dispositions concernant les emplois réservés :

Le dispositif relatif à ces emplois a été remanié par la loi 2008-492 du 26 mai 2008, en particulier en l'étendant aux trois fonctions publiques et non plus seulement à celle de l'Etat, mais sans caractère contraignant pour la fonction publique territoriale.

- la modification des échelles indiciaires de la catégorie C :

Cette mesure concerne les agents de la Ville, du département, du CASVP, des caisses des écoles et du Crédit Municipal et est consécutive à l'évolution du SMIC, les premiers échelons de la catégorie C ayant été rattrapés et parfois dépassés par celui-ci. Désormais, les échelonnements seront :

- échelle 3 : 11 échelons, de IB 297 à IB 388 ;
- échelle 4 : 11 échelons, de IB 298 à IB 413 ;
- échelle 5 : 11 échelons, de IB 299 à IB 446 ;
- échelle 6 : 8 échelons, de IB 347 à IB 499 (échelon exceptionnel ne concernant que les personnels ouvriers).

Sont également modifiées les rémunérations des éboueurs, égoutiers et fossoyeurs :

- 11 échelons, de IB 298 à IB 413 ;

Celles des éboueurs, égoutiers et fossoyeurs principaux :

- 11 échelons, de IB 299 à IB 446 ;

Celles des chefs d'équipe du nettoyage, chef égoutier et chef fossoyeur :

- 11 échelons, de IB 341 à IB 499.

L'UCP a bien entendu émis un vote favorable à cette mesure, qui sera applicable au 1^{er} juillet 2008 et donnera lieu à un rappel sur la paie du mois de novembre. Elle devrait concerner environ 8.500 agents, son coût annoncé étant de 6 millions d'euros.

- une modification du statut du corps des assistants de l'ESPCI.

Il s'agit de prendre en compte les modifications intervenues au corps de référence, celui des assistants de l'enseignement supérieur, désormais classé en catégorie A, ce qui permettra de lever des blocages de situations individuelles.

Lors de ce CSAP, Maïté ERRECART a indiqué vouloir rencontrer prochainement les organisations syndicales pour évoquer notamment l'APS (allocation prévoyance santé) et l'agenda social 2009. Elle s'est déclarée prête à examiner la proposition de groupes de travail issus du CSAP destinés à traiter plus en profondeur certains sujets transversaux et a reconnu la nécessité de tenir prochainement une séance en formation de recours des instances disciplinaires (9 dossiers étant en attente). Elle a enfin annoncé que la DRH procéderait à une communication sur les carrières lors du prochain CSAP, et a invité les organisations syndicales à lui faire part de sujets à aborder : l'UCP ne manquera pas de répondre à cette proposition.

CTP du Secrétariat Général.

De l'utilité des instances paritaires...

Réuni le 10 octobre sous la présidence de Gisèle STIEVENARD, adjointe au Maire chargée de la politique de la Ville, le Comité Technique Paritaire du Secrétariat Général devait examiner le projet de réorganisation en quatre pôles (cf. *UCP Flash n° 454*). Yves BORST, président de l'UCP, a, en préambule, regretté que cette nouvelle organisation ait fait l'objet d'une communication à l'ensemble des personnels avant même son examen par le CTP, ce qui conduisait de fait à considérer que l'avis de cette instance serait sans incidence. L'UCP a par ailleurs demandé que des précisions soient apportées sur la situation des personnels et la répartition des effectifs du secrétariat général, qui compte 243 agents. En réponse aux différentes observations et questions, Véronique BEDAGUE-HAMILIUS, Secrétaire Générale et Philippe CHOTARD, Secrétaire Général délégué, ont indiqué que l'organisation en pôles n'entraînerait pas de fusions de directions, qu'une attention particulière était portée aux situations individuelles, que les recrutements seraient effectués en priorité au sein des effectifs de fonctionnaires, qu'un bilan des mouvements de personnels dans le cadre de la réforme serait prochainement communiqué aux organisations syndicales et qu'une nouvelle concertation serait organisée avant le prochain CTP central.

Un autre point à l'ordre du jour de ce CTP portait sur le rattachement d'une cellule de la Délégation Générale à l'Évènementiel et au Protocole (DGEP) à la Direction de l'Information et de la Communication (DICOM, ex DGIC).

Or, en 2007, le CTP du Secrétariat Général et le CTP central (22 novembre 2007) avaient acté le principe de l'autonomie de la DGEP par rapport au Secrétariat Général. L'UCP a donc indiqué que, selon elle, le CTP SG n'avait plus compétence pour traiter des affaires de la DGEP. Il a été répondu que le Maire n'avait pas donné suite aux avis exprimés par les deux instances paritaires. Une telle situation apparaît pour le moins paradoxale : en effet, pourquoi l'administration soumet-elle une proposition de réorganisation si celle-ci n'est pas validée par l'exécutif ? De plus, lorsque le Maire décide, comme les textes l'y autorisent, de ne pas suivre l'avis d'une instance paritaire, ne serait-il pas normal d'en informer les organisations syndicales, ce qui a été omis dans le cas présent ?

... Et de l'Inspection Générale

Lors de ce CTP était aussi examiné le transfert du Contrôle de Gestion du Secrétariat Général à la Direction des Finances, la Secrétaire Générale estimant plus pertinente ce positionnement et souhaitant par ailleurs resserrer les missions du secrétariat général. Or, ce service avait été transféré de la Direction des Finances au Secrétariat Général à la suite d'une étude menée par l'Inspection Générale qui avait conclu à la nécessité de ce rattachement. En effet, comme on le constate dans les organigrammes des grandes entreprises, la place du contrôle de gestion est toujours au plus près du centre de décision et pas dans une direction, même financière.

En vertu de ces arguments, l'UCP a donc voté contre ce rattachement et s'est interrogée sur l'importance attachée par l'exécutif aux travaux de l'Inspection Générale, dont la qualité est pourtant largement reconnue.

Enfin, le CTP a acté le rattachement d'une mission tramway au secrétariat général : mise en place en 2001, cette mission avait été dissoute et intégrée dans la DVD en 2006, pour « renaître » deux ans plus tard. Il devient parfois difficile de suivre certains choix organisationnels, tout particulièrement pour les personnels directement concernés...

Réunion d'information à la DASES.

Une réunion syndicale d'information à l'intention des attachés de la DASES est organisée le jeudi 23 octobre, de 12h30 à 13h30, 94/96 quai de la Râpée, salle 720. Les représentants UCP au CTP DASES rendront compte du travail effectué pendant leur mandat. Un point statutaire spécialement destiné aux attachés sera également effectué.

Mouvement de directeurs.

Didier DELY, ingénieur général de la Ville, jusqu'ici Directeur adjoint de la DALIAT et chef du service des TAM, vient d'être nommé directeur adjoint de la Direction de la Propreté et de l'Eau.

Avis de concours.

La Préfecture de Police organise un concours externe et interne pour le recrutement d'ingénieurs des travaux (spécialité bâtiment). 3 postes sont offerts (2 externes, 1 interne).

Les dossiers d'inscription sont à demander par téléphone au bureau du recrutement (01.53.73.53.27) et à retourner au plus tard le 24 octobre 2008.

Elections en série :

Au CASVP...

Les élections des représentants du personnel de dérouleront au CASVP le 23 octobre. Nous vous rappelons que, pour voter à l'urne, il sera indispensable de présenter une pièce d'identité officielle avec photo (carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport). La carte professionnelle, dépourvue de photo, ne pourra en effet pas être retenue comme justificatif d'identité. Les bureaux de vote seront ouverts de 9h à 17h, sauf dans les EHPAD où les horaires seront 7h – 16h.

... A la Ville...

La propagande électorale est en cours d'expédition et devrait parvenir dans les prochains jours au domicile des électeurs. Elle comporte en particulier tout le matériel pour voter par correspondance, cette possibilité étant, cette année, offerte à tous les agents. Nous rappelons à ceux qui désireraient voter de cette façon qu'ils doivent le faire en utilisant exclusivement le matériel électoral (bulletins et enveloppes) qu'ils auront reçu à domicile et que leur envoi devra parvenir au président du bureau de vote avant la clôture du scrutin, soit avant 17 h le 14 novembre.

... A la CNRACL.

Nous vous l'annonçons (*UCP Flash n° 452 du 22 septembre*), les élections des représentants du personnel à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales sont également en cours. Elles se font exclusivement par correspondance, le matériel électoral étant transmis directement au domicile des agents et le vote devant parvenir à la boîte postale de la CNRACL avant la clôture du scrutin fixée au mardi 2 décembre 2008 à 18 heures.

Résultats de concours.

Concours de Secrétaire Administratif du CASVP.

Candidats admis au concours interne :

Christelle GLAIS, Linda BENSADOUNE, Nathalie CAETANO, Claire DOUEZ, Nathalie SAVOURAT.

Candidats admis au 3^e concours :

Esther BESSON, Fatima CLAUDE.

UCP Flash leur adresse à toutes ses sincères félicitations.

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45